



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Stéphane MEUNIER  
Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : SARRET Ambroise  
Téléphone : 03 85 21 96 59  
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Lucas PUGIN  
Maire  
197 Grande Rue  
74930 REIGNIER-ESERY

V/Réf : C2024-M2-09LP/NL  
Affaire suivie par :

N/Réf : SM/AS-24-262

Mâcon, le 26 juillet 2024

**Objet : Modification n°2 du PLU de Reignier-Esery**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 24 juin 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de la commune susvisée.

La commune de Reignier-Esery appartient à l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Reblochon ou Reblochon de Savoie ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie", "Tomme de Savoie", "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie" et "Gruyère". Enfin, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification n°2 du PLU a pour objet:

- L'ajout ou la modification d'OAP thématiques ou sectorielles (sans consommation supplémentaire de foncier agricole);
- L'adaptation du règlement graphique (corrections d'erreurs matérielles, emplacements réservés, ...);
- La modification du règlement écrit concernant les zones urbaines.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet compte-tenu de l'absence d'impact sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial Adjoint,

Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 74

INAO - Délégation territoriale Centre-Est- Mâcon  
03 85 21 96 50  
37 boulevard Henri Dunant 71040 MACON Cédex